

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2485

présenté par

M. Ferrand, Mme Untermaier, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary,
M. Tourret, M. Travert et Mme Valter

ARTICLE 13

Après le mot :

« alinéa »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« les mots : « les trois » sont remplacés par les mots : « le délai d'un » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.